

Fiche 2 : "Comment favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle pour l'ensemble des collaborateurs"



Un enjeu de mixité et de compétitivité

- Une meilleure articulation des temps de vie constitue aujourd'hui un enjeu primordial pour tous les salariés et toutes les entreprises:
 - Un enjeu de management de la diversité, c'est-à-dire, de la prise en compte des singularités de chacun (origine, sexe, âge, handicap, situation de famille, ...) tout en respectant le principe de l'égalité de traitement ;
 - Un enjeu d'égalité professionnelle en contribuant à la réduction des inégalités encore présentes entre les femmes et les hommes (notamment dans la sphère domestique) ;
 - Un enjeu de qualité de vie au travail en constituant un facteur de bien-être au travail.
- Favoriser l'équilibre entre vie professionnelle et vie personnelle c'est donc l'opportunité de développer des avantages concurrentiels durables.

Quelles avantages ?



Pourquoi ?

- Réduire l'absentéisme (rendez-vous médicaux, congés pour enfants malades, démarches administratives, problèmes de transport entre le domicile et le travail, ...)
- Limiter les risques liés au présentéisme (horaires à rallonge, problèmes de concentration, d'efficacité, ...)
- Augmenter l'engagement des salariés (motivation, productivité, prise d'initiative, loyauté, ...)
- Favoriser le retour à l'emploi après une longue absence (et minimiser les coûts de remplacement)
- Améliorer des conditions de vie au travail (limiter les effets du stress au travail)
- Attirer les talents (faire la différence pour recruter les meilleurs)
- Améliorer sa marque employeur et sa réputation d'entreprise responsable (véhiculer des valeurs humaines et citoyennes)



Le cadre légal

- Télétravail
 - Loi de simplification du droit du 22 mars 2012
 - Avenant au contrat de travail dans le cadre du TT qui détaille le matériel, les coûts de fonctionnement prix en charge (ticket resto, frais de transports)
 - Article L.1222-9 du code du travail qui définit le télétravail
- Droit à la déconnexion Article L.2242-17 du code du travail
- Entretiens annuels liés à la charge de travail (cadres au forfait jours)
- Entretiens professionnels tous les 2 ans



Repenser l'organisation du travail

- L'organisation du travail est un facteur clé de l'articulation entre vie professionnelle et vie personnelle.
- Les aménagements ont été longtemps limités au travail à temps partiel, mais les évolutions de l'organisation du travail et la crise sanitaire que nous traversons font émerger de nouvelles façons de travailler.
- Il existe aujourd'hui de nombreuses possibilités d'aménagement du temps et du lieu de travail, avec pour conséquence d'optimiser le temps de travail des salariés et de leur permettre de mieux articuler leur activité professionnelle avec leur vie personnelle (et cela ne concerne pas uniquement les parents 😊)



En pratique

- Aménager les temps de travail
 - Instaurer des plages horaires
 - Recourir au temps partiel en étant vigilant de le proposer aux deux sexes !
- Adopter une « Charte des Temps »
 - Eviter les réunions qui démarrent avant 9h et qui se terminent après 18h
 - Communiquer clairement sur le « non au présentéisme »: le présentéisme nuit à l'égalité professionnelle femme-homme et nuit également à l'implication des hommes dans la sphère domestique.
- Limiter les déplacements
 - Privilégier les réunions à distance
 - Planifier à l'avance les déplacements
- Favoriser le télétravail (occasionnel ou régulier)
- Accompagner le retour à l'activité quelle que soit l'absence (parentalité, maladie, sabbatique)



En pratique

- Former les managers aux modes d'articulations vie privée/vie pro et les sensibiliser à l'importance d'un bon équilibre vie privée/vie pro
- Communiquer et lutter contre les stéréotypes (de genre, de présentéisme, ...)
- Proposer des CESU, des places en crèche
- Sonder régulièrement ses salariés afin de chercher à mieux comprendre leurs perceptions, leurs attentes en matière d'équilibre vie pro-vie privée
- Offrir aux collaborateurs quelques jours par mois un accès à des espaces de coworking près de chez eux (ex : en partenariat avec des acteurs comme <https://www.neo-nomade.com/>)
- Proposer des services de conciergerie facilement accessibles depuis les locaux (pressing, livraison de paniers de fruits et légumes...)